

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE

DECRET N° 61-141 MJL/DJ.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant
Constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce concernant la
dame WILSON Félicienne, née DOMINGUO ;

Vu l'avis défavorable du Gardé des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

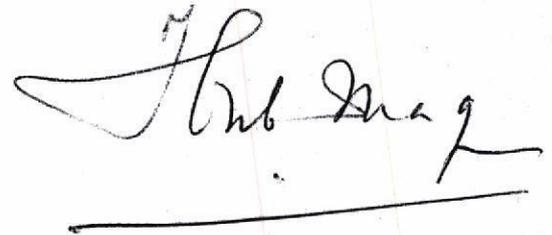
ARTICLE 1er.- Le recours en grâce formé par la dame WILSON
Félicienne, née DOMINGUO, condamnée à 150.000 francs métré
d'amende pour homicide et blessures involontaires, par
jugement en date du 18 Octobre 1960 du Tribunal Correctionnel
de Cotonou, confirme par arrêt en date du 10 Février 1961
de la Cour d'Appel de Cotonou est rejeté ;

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre
d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation
puis notifié à la dame WILSON Félicienne, née DOMINGUO par
les soins du Procureur Général près la Cour d'Appel de
Cotonou.

Porto-Novo, le 16 Juin 1961

AMPLIATIONS :

Procureur Général	1
MJL	3
PG.	1
Intéressée	1



H. M A G A.